

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 06 février 2023

Délibération N°4 du 06 février 2023

Date de convocation **Etaient présents : (15)**

31.01.23

Maryline Fournier, Maire

Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,

Dominique Paul, Serge Planchon, Adjointes,

Benoît Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,

Céline Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Etaient Excusés : (8)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Carole Dufils, Agnès Corruble
ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle
Normand ayant donné délégation à Michel Ménager, Véronique Obin
ayant donné délégation à Céline Obin, Vincent Prié, Guy Sénécal ayant
donné délégation à Patrick Jouen, Arlette Vivet ayant donné délégation à
Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Carole Dufils

Installation d'un défibrillateur

Demande de subvention

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, conseiller municipal délégué

expose que la loi impose aux propriétaires de certains établissements recevant du public la mise en place de défibrillateurs selon un calendrier fixé par le décret du 19 Décembre 2018.

La mise en place de défibrillateurs automatisés externes s'impose dans les Etablissements Recevant du Public de 4^{ème} catégorie.

Un devis a été établi, le 25 Janvier 2023, par l'entreprise FRANCE DAE pour la fourniture d'1 pack Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) destiné à équiper le groupe scolaire élémentaire. Le montant de la dépense s'élève à 1 249 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

✓ de faire l'acquisition en 2023 d'un défibrillateur pour équiper le groupe scolaire élémentaire, établissement recevant du Public de 4^{ème} catégorie.

✓ de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine Maritime .

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Séance du 06 février 2023 - Page 1 sur 1

